

Certificat de conformité

(Concernant les mesures phytosanitaires)

Conformément à la **norme NIMP 15** de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), relative aux directives de régulation des emballages en bois dans le commerce international.

et

La **Directive 2004/102/CE de la Commission** concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté.

Emballage concerné : Palettes en bois réutilisables 1 000 x 1 200 mm
Matériau : 100 % bois : Pin d'Europe du Nord
Marquage 1 : Logo conforme NIMP 15
Marquage 2 : Logo Euro Pool System

Nous certifions que toutes nos palettes pool et leurs composants sont conformes aux exigences de la législation ci-dessus.

Cette déclaration ne vous dispense pas de l'obligation et de la responsabilité de vérifier si nos emballages sont adaptés à votre produit.

Nous conserverons une documentation adéquate de cette certification pour inspection sur demande.

Certifié par : Euro Pool System International BV

Nom : V. van der Meer
Titre : Responsable qualité et questions réglementaires